

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LUTTERBACH
DE LA SÉANCE DU 29 NOVEMBRE 2017**

L'an deux mille dix-sept, le vingt-neuf novembre, à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune de Lutterbach s'est réuni à l'Espace Associatif – 7 rue des Maréchaux – après convocation légale, **sous la présidence de Monsieur Rémy NEUMANN, maire.**

Présents : Pascal IMBER, Evelyne WILHELM, Jean-Pol MARJOLLET, Jean-Paul WEBER, adjoints, Frédéric GUTH, Henri NOBEL, Chantal GRAIN, Mattéo GRILLETTA, Jean-Pierre EHRET, Ghislaine SCHERRER, Andrée TALARD, Vincent SCHERRER, Michèle HERZOG, Thomas DREYFUS, Jacky BORÉ, Christophe BOESHERTZ, Corinne FABBRO, Roland KRIEGEL, Maurice BABILON, Thérèse ROSENBERGER et Noël MILLAIRE.

Absente non représentée : Maëlle CARABIN.

Ont donné procuration : Martine BANCELIN à Jean-Paul WEBER, Nadine VOLTZ-DEGLIN à Andrée TALARD, Odile FOURNIER à Chantal GRAIN, Gabriel KLEM à Maurice BABILON, Michel DANNER à Roland KRIEGEL et Benoît MÉNY à Thérèse ROSENBERGER.

Le maire salue les membres du conseil municipal ainsi que les auditeurs présents et la presse. Il donne lecture des procurations qui lui ont été remises.

Le conseil désigne Francis WIRA, directeur général des services, comme secrétaire de séance. Ce dernier sera assisté techniquement par Régine MENUJER.

ORDRE DU JOUR :

1. DIRECTION GÉNÉRALE

- 1.1 APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION PUBLIQUE DU 27 SEPTEMBRE 2017
- 1.2 DÉCISIONS DU MAIRE PRISES EN VERTU DES DÉLÉGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL (article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales)
 - 1.2.1 Emprunt
- 1.3 INFORMATIONS PORTÉES À LA CONNAISSANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
 - 1.3.1 Rapport annuel 2016 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable
- 1.4 AFFAIRES INTERCOMMUNALES
 - 1.4.1 Rapport d'activités 2016 m2A
- 1.5 ENSEIGNEMENT
Néant
- 1.6 AFFAIRES GÉNÉRALES
Néant

**2. SERVICE ACTION SOCIALE ET SOLIDARITÉ
Néant**

3. SERVICE RESSOURCES

3.1 FINANCES

3.1.1 Débat d'Orientation Budgétaire 2018

3.1.2 Décision modificative n° 4 du budget Commune 2017

3.2 SUBVENTIONS

Néant

3.3 PERSONNEL

Néant

4. SERVICE TECHNIQUE

4.1 Acquisition de terrains appartenant à la SNCF rue du Chemin de Fer

4.2 Acquisition d'un terrain appartenant à Monsieur et Madame CANAK rue Poincaré

4.3 Déclassement d'un chemin d'exploitation au Guthusermatten

4.4 Instauration d'un taux différencié de Taxe d'Aménagement

4.5 Acquisition d'un terrain appartenant à Monsieur et Madame CLADEN rue Poincaré

5. SERVICE ANIMATION

Néant

6. DIVERS

1. DIRECTION GÉNÉRALE

1.1 APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION PUBLIQUE DU 27 SEPTEMBRE 2017

Le procès-verbal de la réunion publique du 27 septembre est approuvé à l'unanimité et signé.

1.2 DÉCISIONS DU MAIRE PRISES EN VERTU DES DÉLÉGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL (ARTICLE L 2122-22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES)

1.2.1 *Emprunt*

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a contracté auprès de la Caisse de Crédit Mutuel de Lutterbach un emprunt de 38 300 € sur le budget Eau, aux conditions suivantes :

- **Durée :** 20 ans
- **Échéances :** trimestrielles
- **Date des échéances :** le dernier jour du trimestre
- **Taux :** fixe à 1,55 %
- **Commission – frais** néant
- **Remboursement du capital :** avant le 31/12/2037
- **Remboursement anticipé :** possible avec indemnité.

Monsieur Francis WIRA, Directeur Général des Services, précise que cette opération n'est pas soumise au vote, mais que conformément à l'article L 2122-23 du code général des collectivités territoriales, il suffit au conseil municipal d'en prendre acte.

1.3 INFORMATIONS PORTÉES À LA CONNAISSANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

1.3.1 Rapport annuel 2016 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable

Le rapport a été transmis à l'ensemble du conseil municipal.

1.4 AFFAIRES INTERCOMMUNALES

1.4.1 Rapport d'activités 2016 m2A

Ce rapport a également été transmis à l'ensemble du conseil municipal.

1.5 ENSEIGNEMENT

Néant

Monsieur le Maire informe qu'une réflexion est menée au niveau de l'Académie, du Département, avec des élus locaux et des principaux de collèges, sur l'établissement d'une nouvelle carte scolaire applicable dès la rentrée 2018. Cette mesure est destinée à soulager les sureffectifs des collèges mulhousiens en répartissant environ 600 élèves dans les collèges de l'agglomération.

1.6 AFFAIRES GÉNÉRALES

Néant

2. SERVICE ACTION SOCIALE ET SOLIDARITE

Néant

3. SERVICE RESSOURCES

3.1 FINANCES

3.1.1 Débat d'Orientation Budgétaire

Francis WIRA présente le Débat d'Orientation Budgétaire.

Monsieur le Maire remercie Francis WIRA et ajoute : « Le projet d'investissement du budget Eau (renforcement du réseau sur la partie haute de la commune afin de résoudre un problème de pression), n'a pas encore été validé officiellement, ni par la Ville de Mulhouse qui gère le service des eaux, ni par la commune de Pfastatt. Sans l'accord des deux collectivités, les travaux ne pourront pas être réalisés car l'investissement est conséquent. Une première étude réalisée par le corps local des sapeurs-pompiers, avec l'appui de Henri Nobel, a révélé des problèmes de pression sur un certain nombre d'hydrants. Cela avait été constaté lors des deux derniers incendies d'habitations à Lutterbach. Avec l'accord des deux collectivités les travaux pourront démarrer l'année prochaine et devraient s'étaler sur deux ans.

Au niveau du budget Commune, nous n'avons pas intégré l'augmentation prévisionnelle de 1 % des impôts locaux provenant d'une modification du calcul de l'évolution des bases fiscales à partir de 2018.

Concernant le versement du fonds de péréquation intercommunal, nous en bénéficierons jusqu'en 2019 avec des montants réduits progressivement. Par la suite, soit nous serons à nouveau éligibles à la redistribution, soit nous devons, au contraire, participer à la constitution de ce fonds de péréquation.

Les fonds de concours en place à la m2A viennent d'être remplacés par une dotation de solidarité communautaire. Grâce aux nouvelles règles de calcul qui ont été adoptées par l'agglomération mulhousienne, ce fonds a été abondé de 150 000 € et notre commune bénéficiera d'un versement de 40 000 € pour 2018. Beaucoup de communes de l'agglomération ne bénéficieront plus de cette dotation et je précise que si Lutterbach, de même que 8 autres communes y sont éligibles, c'est en raison de l'élargissement des critères de base car sans ces modifications, seuls Mulhouse, Illzach et Wittenheim en auraient bénéficié.

Les dotations de l'État devraient être stables cette année mais de nouvelles baisses sont annoncées pour les années suivantes.

Nous encaisserons les premiers loyers de l'Espace Commercial et de la Brasserie en 2018. Ces 100 000 € nous permettront de rembourser partiellement les emprunts des investissements en cours. »

Monsieur le Maire revient également sur les dépenses prévisionnelles inscrites dans les orientations budgétaires reportées ci-dessous.

Noël MILLAIRE : « Je découvre ce débat d'orientation budgétaire ...

Monsieur le Maire : « Nous l'avons communiqué en commissions réunies ...

Noël MILLAIRE : « Je m'excuse de ne pas avoir pu y assister, de même que je ne pourrai assister à la commission finances la semaine prochaine. »

En l'absence d'autres remarques, Monsieur le Maire poursuit l'ordre du jour.

Texte du Débat d'Orientation Budgétaire 2018

L'organisation d'un débat d'orientation budgétaire (DOB), préalablement à l'adoption du budget prévisionnel par le conseil municipal, est prévue par la loi n° 92-125 du 6 février 1992, relative à l'administration territoriale de la République.

LE DEBAT DOIT PERMETTRE :

- De prendre en compte l'évolution globale du contexte de financement des collectivités publiques
- D'exposer les tendances prévisibles des ressources et des charges communales
- De discuter des grandes orientations municipales qui préfigurent les priorités qui seront affichées dans le budget primitif

En application de la loi NOTRe, les éléments du DOB doivent être transmis au président de l'EPCI dont la commune est membre (m2A).

LE CONTEXTE ECONOMIQUE :

Le deuxième trimestre 2017 a globalement confirmé la solidité de l'activité mondiale. Les économies avancées ont en effet accéléré, en particulier les États Unis et le Japon, tandis que la plupart des grandes économies émergentes ont également poursuivi leur reprise, malgré un ralentissement des importations, notamment en Chine. Dans cet environnement porteur, la croissance de la zone euro est restée élevée (+0,6 %, comme au premier trimestre) et l'économie française a progressé de 0,5 % pour le troisième trimestre consécutif.

À la lecture des signaux conjoncturels de l'été, cette expansion se poursuivrait au second semestre, dans un contexte de stabilisation des prix du pétrole à un bas niveau. Certes, l'économie chinoise ralentirait un peu sous l'effet des récentes mesures de resserrement du crédit. En revanche, aidée par le recul de l'inflation, la reprise s'affermirait au Brésil, en Russie et en Inde. Dans les économies avancées, l'activité resterait également robuste, tirée aux États Unis par les dépenses publiques et au Japon par la reprise de la consommation. Le Royaume Uni ferait exception, pénalisé par une consommation atone.

La zone euro continuerait de combler son retard, avec une croissance de 0,5% à 0,6% par trimestre jusque fin 2017. La consommation privée y resterait dynamique : la hausse des prix rognerait certes le pouvoir d'achat – pourtant tiré par la progression de l'emploi – mais les ménages baisseraient leur taux d'épargne pour en amortir l'impact. La Banque Centrale Européenne poursuit par ailleurs sa politique monétaire accommodante et l'investissement, notamment en construction, accélérerait dans l'ensemble de la zone. La croissance atteindrait ainsi 2,2% en 2017 (après 1,7% en 2016) et les écarts entre les principaux pays se réduiraient quelque peu.

En France, le climat des affaires a atteint à l'été son plus haut niveau depuis 2011, et même depuis 2007 dans l'industrie. Les exportations françaises accéléreraient en 2017 sous l'effet, entre autres, du retour des touristes, sans néanmoins profiter à plein de la vigueur retrouvée de la demande mondiale. La demande intérieure resterait dynamique, en particulier en biens d'équipement. L'activité continuerait donc de progresser solidement d'ici la fin de l'année (+ 0,5% par trimestre) et la croissance atteindrait +1,8% en moyenne en 2017, après trois années autour de 1%.

Les perspectives en matière d'effectifs restent favorables dans les enquêtes de conjoncture : l'emploi marchand ralentirait à peine au second semestre, tandis que l'emploi non marchand reculerait avec la réduction de nombre d'emplois aidés. Le taux de chômage continuerait de baisser, à 9,4% de la population active en fin d'année.

Divers aléas sont associés à ce scénario, qui table notamment sur un rattrapage partiel des exportations françaises d'ici la fin de l'année. Celles-ci pourraient surprendre à la hausse ou bien décevoir alors que les conditions de change sont un peu moins favorables. Par

ailleurs, un éventuel ralentissement de l'activité dans les pays émergents pourrait limiter la progression des exportations de la zone euro. (Source : INSEE)

LE PROJET DE LOI DE FINANCES 2017 ET SES CONSEQUENCES POUR LES COLLECTIVITES

Les principales mesures connues à ce jour demeurent provisoires et pourront être amendées avant leur adoption par le Parlement en décembre.

Dans son Projet de Loi de Finances (PLF) pour 2018, le gouvernement prévoit une croissance de 1,7% et une baisse de la dépense publique de 0,7 point, permettant une baisse des prélèvements obligatoires et du déficit public de 0,3 point et une stabilisation de la dette publique à 96,8% du PIB.

La croissance augmenterait sensiblement pour atteindre +1,7% en 2017 et en 2018 selon un scénario volontairement prudent.

Un déficit public de 2,9% est annoncé en 2017 et de 2,6% en 2018 avec pour objectif au niveau européen de sortir de la procédure de déficit excessif dès 2018.

Conformément aux engagements du Président de la République, le PLF 2018 est novateur par rapport aux précédentes lois de finances en matière de transferts financiers de l'État aux collectivités territoriales. Il ne comprend pas de baisse autoritaire des concours de l'État aux collectivités. Il n'en demeure pas moins que les collectivités prendront leur part, comme tous les autres acteurs publics, à l'effort de réduction du déficit public et à la maîtrise de la dépense. Elles devront, d'ici 2022, contribuer au redressement des comptes publics à hauteur de 13 Md€.

Les dotations de l'État

Le montant de la dotation globale de fonctionnement est fixé à 27,05 Md€ en 2018, contre 30,86Md€ en 2017, soit une baisse de 3,8Md€. Cette diminution ne provient pas d'une nouvelle tranche de contribution au redressement des finances publiques (CRFP) mais du transfert aux régions d'une fraction de TVA en lieu et place de leur DGF à compter de 2018 pour un montant de 3,9Md€.

Le dégrèvement de la Taxe d'Habitation (TH)

Il est instauré, à compter de 2018, un nouveau dégrèvement, s'ajoutant aux exonérations existantes, qui vise à dispenser de TH sur la résidence principale environ 80% des foyers d'ici 2020.

Le mécanisme est progressif (abattement de 30% en 2018, de 65% en 2019 puis de 100% en 2020) et soumis à des conditions de ressources.

L'État prendra en charge ces dégrèvements, dans la limite des taux et des abattements en vigueur en 2017.

Les éventuelles hausses de taux intervenant par la suite resteront à la charge du contribuable local.

Il n'y a donc théoriquement pas de diminution des ressources fiscales et le conseil municipal conserve son pouvoir de fixer le taux de la taxe d'habitation.

Il faut cependant souligner que si une hausse de taux est décidée par la commune, les contribuables dégrévés de TH par l'État paieront cette hausse intégralement.

Compte tenu de l'incertitude enveloppant ce dispositif, le projet de budget primitif 2018 restera prudent et ne prendra pas en compte de revalorisation des valeurs locatives.

1. L'EVOLUTION DES RESSOURCES ET DES CHARGES (FONCTIONNEMENT)

1.1 RECETTES

Les principales recettes de fonctionnement ne devraient progresser que de manière mesurée.

- **Les recettes à caractère fiscal,** composées pour l'essentiel de la Taxe d'Habitation, de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties et de la Taxe Foncière sur les Propriétés non Bâties (évolution voir annexe 1).

L'introduction de la Taxe d'Habitation sur les logements vacants a permis d'assurer une ressource fiscale supplémentaire de 33 900 € en 2015, 28 500 € en 2016 et 23 000 € en 2017. Cette dégression démontre l'efficacité de la mesure quand bien même la ressource pour la commune diminue.

Depuis 2003, la pression fiscale est maintenue au même niveau.
Les taux seront également maintenus pour l'année 2018.

Le Fond national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communes (FPIC) rapportera en 2018 une somme correspondant à 85% du montant de 2016, soit 93 800 €.

La dotation de solidarité communautaire : voir 3. L'INTERCOMMUNALITE

- **Les dotations de l'État et autres participations,** sont constituées principalement de la DGF, dont le gouvernement a assuré la stabilité pour 2018.
Le versement par l'État du fonds d'amorçage pour les rythmes scolaires est reconduit pour 2018.
- **Les produits des services du domaine**
Ces recettes se composent des redevances d'occupation du domaine communal, des concessions au cimetière, du paiement de certaines prestations par les usagers (ALSH, collège ...) ou de la refacturation de charges aux budgets annexes.
Par rapport à 2017, ce chapitre sera marqué par une progression que généreront les loyers versés par les locataires des surfaces commerciales de la Brasserie (sur 9 mois) et de l'Espace Commercial, d'un montant de 96 000 €.

EVOLUTION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT		CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016	BP + BS 2017	BP 2018
70	produits des services du domaine	215 940	244 600	229 310	226 230	231 300	311 620
73	impôts et taxes	3 191 100	3 222 700	3 348 280	3 464 160	339 900	3 700
74	dotations et participations	1 372 250	1 318 500	1 285 800	1 109 950	1 118 220	1 069 700

1.2 DEPENSES

De la maîtrise de nos charges dépendront les marges de manœuvre financières et budgétaires à notre disposition pour poursuivre nos actions visant à améliorer les services rendus à nos concitoyens et à conforter les conditions de travail des services municipaux. Notre politique d'achat sera poursuivie voire renforcée lorsque cela est possible notamment en restant attentifs aux prix et en négociant.

L'évolution des principaux postes de dépenses de gestion se présente de la manière suivante :

- **Les charges à caractère général,**

à savoir les dépenses nécessaires au fonctionnement des services pour l'accomplissement de leurs missions, progresseront principalement en raison du besoin croissant (mais contenu) de fournitures administratives et techniques et des interventions plus nombreuses pour l'entretien des voies et réseaux et des bâtiments publics.

À noter le coût toujours plus important des divers contrats de maintenance, d'assurances et de vérifications périodiques obligatoires. L'obligation de mise en place de procédés de dématérialisation, loin d'être une économie génère également un coût. Depuis 2014, l'équipe municipale a souhaité développer de nouvelles animations et manifestations populaires (telle que « Brasseurs d'Etoiles »), dont la pérennisation nécessite une hausse de l'enveloppe correspondante (+ 13 500 € pour 2018).

Lors de sa séance du 27 mars 2017, le conseil municipal a approuvé le projet d'avenant à la convention avec SNCF Réseau. Cet avenant, signé le 27 avril 2017, a permis de solder les engagements financiers tout en sauvegardant les intérêts des deux parties. Il a également prévu les conditions d'utilisation des installations sportives de la commune (tennis et foot). Une convention d'occupation de ces installations a été signée le 11 juillet 2017 par laquelle la commune s'engage au versement d'un loyer annuel de 60 000 €.

- **Les frais liés au personnel**

C'est le poste le plus important des dépenses de fonctionnement (entre 48 % et 55 % selon les exercices).

Le point d'indice de la fonction publique, gelé depuis 2011, a bénéficié de deux hausses de 0,6% chacune, le 1^{er} juillet 2016 et le 1^{er} février 2017. Une nouvelle période de gel a été décidée par le gouvernement qui a également décidé de rétablir le jour de carence dans la fonction publique à compter du 1^{er} janvier 2018.

Comme habituellement, l'effet de carrière ou glissement vieillesse technicité (GVT) aura une légère incidence sur l'évolution des salaires.

La hausse annoncée des cotisations, notamment la CSG, ne concernera que les salariés.

Globalement, ce chapitre sera en diminution d'environ 100 000 € par rapport à 2017 en raison de départs d'agents non remplacés.

L'un des emplois-sénior au service espaces verts qui ne pouvait être reconduit en raison de la fin du financement des emplois aidé par l'État sera toutefois transformé en emploi permanent et, par conséquent pris en charge totalement par la commune. Le deuxième emploi-sénior, chargé de la sécurité à la sortie de l'école élémentaire Cassin, a fait valoir ses droits à la retraite. Un contrat sous forme de cumul emploi-retraite a été mis en place pour assurer cette fonction jusqu'à la fin de l'année scolaire en cours.

Enfin, un poste de concierge multi-sites sera pourvu début 2018. Il sera en charge des équipements publics placés sous sa responsabilité : Espace Sportif, Salle des Brasseurs, Espace Associatif, salle polyvalente de l'Espace Commercial, Ecole et gymnase Cassin.

Les autres charges de gestion courante

comportent essentiellement les subventions de fonctionnement et les contributions à des organismes de regroupement (SDIS, Brigade Verte, Syndicats du Collège, de la Doller, du Dollerbaechlein etc.).

La subvention annuelle versée au CCAS sera du même niveau que celle versée en 2016 et 2017 (40 000 €).

La commune versera à nouveau une subvention à la MJC de Pfastatt dans le cadre du partenariat portant sur la gestion des secteurs « jeunesse » et « parentalité ». Il est prévu d'augmenter le montant de cette subvention de 10 000 €, la portant à 45 000 € pour 2018.

Le conseil municipal, par délibération du 22 juin 2015, s'est engagé dans la mise en œuvre d'une politique de soutien affirmé aux associations propriétaires de locaux. En contrepartie de l'effort financier consenti par la commune, à savoir le versement d'une subvention annuelle couvrant l'annuité de l'emprunt contracté par elles, il est demandé aux associations bénéficiaires d'optimiser l'utilisation de leurs locaux notamment par leur mise à disposition à la commune ou à d'autres associations.

La convention correspondante a été signée avec la Société de Gymnastique (SGL), la Musique Harmonie, le club de basket (ABCL) et l'association Quatre Saisons.

L'effort financier de la commune s'élève à 80 700 € en 2018 (+ 28 000 € par rapport à 2017).

Une police municipale pluricommunale avec Pfastatt

Afin de répondre au besoin croissant de sécurité, de salubrité et de tranquillité exprimé par les habitants de la commune, en particulier pour ce qui concerne le respect des règles du Code de la Route et la lutte contre les incivilités, il est prévu de mutualiser le service de police municipale de Pfastatt. Après accord des assemblées délibérantes respectives, une convention sera signée. Celle-ci portera notamment sur les modalités de financement qui se situeront prévisionnellement à hauteur de 35 000 € par an.

- **Les charges financières (annexe 2 : tableau emprunts)**

Pour compléter le financement des programmes d'investissement, un emprunt de 5,5 M€ a été contracté auprès du Crédit Mutuel de Lutterbach et débloqué en plusieurs tranches.

Son remboursement générera une augmentation de 23 000 € de la somme des intérêts versés par la commune en 2018.

EVOLUTION DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016	BP + BS 2017	BP 2018
011	charges à caractère général	1 009 400	1 121 600	1 160 400	1 170	1 757 020	1 432 550
012	charges de personnel	2 239 200	2 358 950	2 296 100	2 297 000	2 474 600	2 378 200
042	opérations d'ordre (amort. + prov.)	2 613 300	178 500	174 400	220 300	500 960 *	380 400
65	autres charges de gestion courante	456 550	454 800	439 100	492 200	582 500	633 890
66	charges financières	180 600	160 800	140 600	119 920	139 000	162 000

* Progression de la dotation aux amortissements due essentiellement à la nécessité d'amortir les études de la Plaine Sportive (630 000 € sur 5 ans) et l'acquisition du FPT (224 000 € sur 7 ans)

1.3 RESSOURCES PROPRES

Le budget doit être voté en équilibre réel, c'est-à-dire que le remboursement de l'annuité en capital de la dette doit être couvert par les ressources propres de la commune (un emprunt ne peut être remboursé par un autre emprunt – art. L 1612-4 du CGCT).

EVOLUTION DES RESSOURCES PROPRES		2013	2014	2015	2016	2017	2018
021	virement section investissement BP	605 100	365 940	486 000	478 000	44 000	0
021	virement section investissement DM ou BS	483 430	722 680	361 780	338 070	879 700	-
	total virement	1 088 530	1 088 620	847 780	816 070	923 700	
040	amortissements	148 780	154 590	174 420	220 300	420 000	380 400
10222	FCTVA	297 070	259 820	234 070	409 750	118 000	600 000
10226	Taxe d'aménagement	500	10 680	84 970	57 120	67 600	70 600
	TOTAL	1 534 880	1 513 710	1 341 240	1 503 240	1 529 300	1 051 000

2. LES OBJECTIFS POUR 2018

2.1 RAPPEL DES OPERATIONS ENGAGEES/REALISEES EN 2017

Comme prévu, 2017 a vu l'engagement des opérations suivantes :

- La réhabilitation du groupe scolaire René Cassin
- Le réaménagement de l'Espace Commercial
- La rénovation du restaurant de la Brasserie et de la Salle des Brasseurs
- La mise en place de feux tricolores « récompense » rue du Gal de Gaulle et rue Aristide Briand

Opération achevée :

- La voirie rue Louis Pasteur.

2.2 LES PROJETS POUR 2018

Les investissements à portée annuelle :

Comme tous les ans, une enveloppe sera consacrée au programme annuel de travaux de gros entretien des bâtiments communaux et/ou d'éclairage public et aux achats d'équipements pour les services, notamment :

- Remplacement de la tondeuse autoportée (35 000 €)
- Réhabilitation de la mairie : ascenseur et mission de maîtrise d'œuvre (115 000 €)
- Mise aux normes des locaux 6 rue des Maréchaux (25 000 €)
- Travaux de voirie divers (80 000 €)

Les investissements structurants :

- Les travaux de réhabilitation du groupe scolaire Cassin nécessitent un complément budgétaire de 264 000 €
- Les travaux à la Brasserie nécessitent un complément budgétaire de 21 400 € et il est prévu de réaménager les abords (50 000 €)
- L'acquisition des terrains SNCF rue du Chemin de Fer s'élève à 195 000 €. Un complément de crédits de 70 000 € sera inscrit au BP 2018 (125 000 € au BP 2017)
- En prévision de la réalisation future d'un sentier piétonnier le long de la voie SNCF, l'occasion se présente d'acheter deux parcelles (18 000 €)
- La commune assurera la maîtrise d'ouvrage de la rénovation de l'orgue de la basilique (80 000 €). Le conseil de fabrique lui remboursera 75 000 €, la commune gardant à sa charge 5 000 € correspondant à sa contribution à cette opération.

- La rénovation de la voirie du passage de la Rivière (50 000 €)
- Le réaménagement de la voirie de la rue du Nonnenbruch, partie en impasse au droit du collectif appartenant à HHA. Ces travaux parachèveront ce secteur après la réalisation par HHA de la rénovation du collectif et la construction de deux logements sociaux adaptés (50 000 €)

2.3 LES MOYENS

Les premières ressources de la section d'investissement sont constituées de l'autofinancement et des subventions d'équipement.

L'autofinancement se compose

- Du virement de la section de fonctionnement cité plus haut
- De l'amortissement
- Du FCTVA : dans le cadre du dispositif de soutien à l'investissement local, la loi de finances 2016 a étendu son bénéfice aux dépenses d'entretien des bâtiments publics et de la voirie réalisés depuis 2016. Son taux est de 16,404 %.

Taxe d'Aménagement : cette taxe, instaurée par la réforme de la fiscalité de l'urbanisme en remplacement de la Taxe Locale d'Équipement (TLE), n'a procuré que de faibles recettes depuis 2012. C'est pourquoi, malgré une embellie depuis 2015, les prévisions 2018 resteront prudentes pour cette ressource.

Pour compléter le financement nécessaire à la réalisation du programme 2018, il sera recouru à l'emprunt.

Son montant sera défini précisément lors de l'élaboration du Budget Primitif afin d'équilibrer celui-ci. Sa réalisation ne sera probablement pas nécessaire au regard de l'excédent prévisionnel de l'exercice 2017.

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Montant emprunté	897 000 €	413 000 €	0 €	0 €	0 €	380 000 €	2 239 798 €	5 500 000 €

3. L'INTERCOMMUNALITE

La communauté d'agglomération, m2A (Mulhouse Alsace Agglomération), exerce, depuis le 1^{er} janvier 2010, l'ensemble des compétences déjà assumées par la CAMSA à l'exception de la compétence assainissement qui a été transférée au SIVOM de l'agglomération mulhousienne.

Un fond de concours annuel a remplacé, depuis 2010, le versement de la dotation de solidarité communautaire.

La DSC est toutefois rétablie à compter de 2018 avec une progression favorable par rapport au fond de concours, le montant étant presque doublé pour Lutterbach.

En application de la loi NOTRe, m2A exerce de plein droit, en lieu et place des communes membres, la compétence « développement économique » depuis le 1^{er} janvier 2017, ce qui implique le transfert des équipements concernés. 2017 a été consacrée à l'identification des zones d'activité concernées. La définition des règles de transfert et les évaluations financières restent à établir.

4. LE BUDGET ANNEXE « EAU »

La consommation d'eau peut être qualifiée de stable : après une légère hausse en 2013, le volume annuel 2015 a baissé de - 1,21 % (276 238 m³). Le volume 2016 a légèrement progressé (+1,17%) pour s'établir à près de 280 000 m³, dans la moyenne des dernières années (annexe 3).

Rappelons que la seule recette d'exploitation de ce budget annexe provient de la vente de l'eau et que la surtaxe communale s'élève, depuis 2010, à 0,54 € HT/m³.

Le budget d'investissement 2017 a été consacré pour l'essentiel au financement des travaux de remplacement de la conduite d'eau potable de la rue Louis Pasteur.

Pour 2018, il est proposé de faire porter l'effort d'investissement sur :

- **Le remplacement du réseau dans l'impasse rue du Nonnenbruch concernée par le programme de rénovation de voirie**
- **Le renforcement du réseau sur la partie haute de la commune afin de résoudre le problème de pression. Ce programme ambitieux s'élève prévisionnellement à 2 326 000 €, à répartir entre le Service de Eaux de la Ville de Mulhouse pour 55% (1 284 000 €), la commune de Pfastatt pour 27% (618 000 €) et la commune de Lutterbach pour 18% (424 000 €), sur les exercices 2018 et 2019.**

La capacité financière dégagée par l'autofinancement (63 000 €) sera complétée par un emprunt.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal prend acte du Débat d'Orientation budgétaire relatif au budget primitif 2017.

ANNEXE 1

TAXE D'HABITATION

N	BASE	Δ	%	TAUX	Δ	%	PRODUIT	Δ	%	EPCI
2006	6 403 536			13,69			876 645			0,768
2007	6 641 095	237 559	3,71	13,69	0,00	0,00	909 166	32 521	3,71	0,768
2008	6 827 268	186 173	2,8	13,69	0,00	0,00	934 653	25 487	2,80	0,768
2009	7 026 473	199 205	2,92	13,69	0,00	0,00	961 924	27 271	2,92	0,768
2010	7 272 808	246 335	3,51	13,69	0,00	0,00	995 647	33 723	3,51	
2011	7 413 087	140 279	1,93	13,69	0,00	0,00	1 014 851	19 204	1,93	8,590
2012	7 778 250	365 163	4,93	13,69	0,00	0,00	1 064 842	49 991	4,93	8,590
2013	8 147 480	369 230	4,75	13,69	0,00	0,00	1 115 390	50 548	4,75	8,680
2014	8 160 958	13 478	0,17	13,69	0,00	0,00	1 117 235	1 845	0,17	8,770
2015	8 891 643	730 685	8,95	13,69	0,00	0,00	1 217 266	100 031	8,95	9,080
2016	8 625 955	- 265 688	-2,99	13,69	0,00	0,00	1 180 893	-36 373	-2,99	9,580
2017	8 781 000	155 045	1,8	13,69	0,00	0,00	1 202 119	21 226	1,80	9,770

TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES BATIES

N	BASE	Δ	%	TAUX	Δ	%	PRODUIT	Δ	%	EPCI
2006	4 770 320			21,42			1 021 803			1,017
2007	4 936 429	166 109	3,48	21,42	0,00	0,00	1 057 383	35 580	3,48	1,017
2008	5 093 591	157 162	3,18	21,42	0,00	0,00	1 091 047	33 664	3,18	1,017
2009	5 284 782	191 191	3,75	21,42	0,00	0,00	1 132 000	40 953	3,75	1,017
2010	5 439 796	155 014	2,93	21,42	0,00	0,00	1 165 204	33 204	2,93	
2011	5 729 220	289 424	5,32	21,42	0,00	0,00	1 227 199	61 995	5,32	0,418
2012	5 940 350	211 130	3,69	21,42	0,00	0,00	1 272 423	45 224	3,69	0,418
2013	6 116 111	175 761	2,96	21,42	0,00	0,00	1 310 071	37 648	2,96	0,422
2014	6 238 963	122 852	2,01	21,42	0,00	0,00	1 336 386	26 315	2,01	0,426
2015	6 417 010	178 047	2,85	21,42	0,00	0,00	1 374 524	38 138	2,85	0,441
2016	6 451 508	34 498	0,54	21,42	0,00	0,00	1 381 913	7 389	0,54	0,465
2017	6 528 000	76 492	1,9	21,42	0,00	0,00	1 398 298	16 385	1,19	0,474

TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES NON BATIES

N	BASE	Δ	%	TAUX	Δ	%	PRODUIT	Δ	%	EPCI
2006	20 366			77,71	0,00		15 826			3,14
2007	20 055	-311	-1,53	77,71	0,00	0,00	15 585	-241	-1,52	3,14
2008	19 852	-203	-1,01	77,71	0,00	0,00	15 427	-158	-1,01	3,14
2009	20 581	729	3,67	77,71	0,00	0,00	15 993	566	3,67	3,14
2010	20 341	-240	-1,17	77,71	0,00	0,00	15 807	-186	-1,16	
2011	20 735	394	1,94	77,71	0,00	0,00	16 113	306	1,94	4,32
2012	20 565	-170	-0,82	77,71	0,00	0,00	15 981	-132	-0,82	4,32
2013	21 097	532	2,59	77,71	0,00	0,00	16 394	413	2,58	4,36
2014	21 821	724	3,43	77,71	0,00	0,00	16 957	563	3,43	4,40
2015	20 336	-1 485	-6,81	77,71	0,00	0,00	15 803	-1 154	-6,81	4,55
2016	20 506	170	0,84	77,71	0,00	0,00	15 935	132	0,84	4,55
2017	20 200	-306	-1,49	77,71	0,00	0,00	15 697	-238	-1,49	4,64

CUMULE

N	BASE	Δ	%				PRODUIT	Δ	%	EPCI
2006	11 194 222						1 914 274			X
2007	11 597 579	403 357	3,6				1 982 134	67 860	3,54	X
2008	11 940 711	343 132	2,96				2 041 127	58 993	2,98	X
2009	12 331 836	391 125	3,28				2 109 917	68 790	3,37	X
2010	12 732 945	401 109	3,25				2 176 658	66 741	3,16	
2011	13 163 042	430 097	3,38				2 258 163	81 505	3,74	X
2012	13 739 165	576 123	4,38				2 353 246	95 083	4,21	X
2013	14 284 688	545 523	3,97				2 441 855	88 609	3,77	X
2014	14 421 742	137 054	0,96				2 470 578	28 723	1,18	X
2015	15 328 989	907 247	6,29				2 607 593	137 015	5,55	X
2016	15 097 969	- 231 020	-1,51				2 578 741	- 28 852	-1,11	X
2017	15 329 200	231 231	1,53				2 616 114	37 373	1,45	X

EVOLUTION DE LA CONSOMMATION D'EAU POTABLE A LUTTERBACH DEPUIS 2000

Années	Conso. m ³	Fuites Cité H	Conso. corrigée	Évolution %	Evol° pér. Eau	Evol° pér. SIVOM	Observations
2000	310 158						
2001	322 055			3,84%	2,76%		
2002	305 785			-5,05%	-0,45%		
2003	322 540			5,48%	5,62%		canicule
2004	348 331	-28 000	320 331	-0,68%	-2,35%		
2005	344 927	-26 000	318 927	-0,44%	3,87%		
2006	285 109			-10,60%	-4,23%	-6,00%	
2007	296 348			3,94%	-3,20%	-3,90%	
2008	289 703			-2,24%	-7,42%		
2009	290 519			0,28%	-1,73%		
2010	282 178			-2,87%	-1,73%		
2011	281 302			-0,31%	-2,74%		
2012	268 170			-4,67%			
2013	283 768			5,82%			
2014	279 724			-1,43%			
2015	276 338			-1,21%			
2016	279 567			1,17%			

moyenne	294 854
---------	---------

3.1.2 Décision modificative n° 4 du budget Commune 2017

Monsieur le Maire présente la délibération et précise qu'il s'agit essentiellement d'un jeu d'écritures.

Il est proposé au conseil municipal d'apporter les modifications suivantes au budget communal 2017 :

FONCTIONNEMENT					
RECETTES			DÉPENSES		
Compte	Libellé	Montant	Compte	Libellé	Montant
7328	Autres fiscalités reversées (changement de nomenclature)	9 200	739223-014	Prélèvements sur FPIC	9 200
	Total	9 200		Total	9 200

INVESTISSEMENT					
RECETTES			DÉPENSES		
Compte	Libellé	Montant	Compte	Libellé	Montant
	TOTAL	-		Total	-

Cette délibération est approuvée à l'unanimité.

3.2 SUBVENTIONS

Néant

3.3 PERSONNEL

Néant

4. SERVICE TECHNIQUE

4.1 *Acquisition de terrains appartenant à la SNCF rue du Chemin de Fer*

La commune de Lutterbach est intéressée par l'acquisition de parcelles situées rue du Chemin de Fer et appartenant à SNCF Réseau. Celles-ci font l'objet d'une réservation n° 18 au Plan Local d'Urbanisme pour la construction de logements adaptés pour gens du voyage sédentarisés.

SNCF Réseau a fait part de son accord pour la cession d'un ensemble foncier constitué de trois parcelles pour une surface totale de 26 ares 52 :

- section 41 parcelle n° 293/92 avec 11 ares 71
- section 04 parcelle n° 305/83 avec 13 ares 98
- section 04 parcelle n° 203/83 avec 0 are 83.

Ces biens sont cédés en l'état.

La commune accepte le prix d'acquisition selon l'estimation des services de France Domaines de 6 000,- € l'are, soit 159 120,- € HT, soit 190 944,- € TTC en cas d'assujettissement à la TVA immobilière, les frais de notaire et de clôture, droit d'enregistrement restant à la charge de la commune.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré décide :

- **d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte de vente authentique devant notaire pour régulariser cette cession au plus tard le 31/12/2017,**
- **d'effectuer le paiement du prix de vente à SNCF Réseau au plus tard le 28/02/2018.**

Cette délibération est approuvée à l'unanimité.

4.2 *Acquisition d'un terrain appartenant à Monsieur et Madame CANAK rue Poincaré*

La commune a pour projet la création d'un sentier piétonnier entre la rue Poincaré et la rue Jean-Jaurès. Ce tracé fait l'objet d'un emplacement réservé n° 16 au plan local d'urbanisme.

Monsieur et Madame CANAK demeurant 46 rue Poincaré, dont le terrain est impacté par ce projet à l'arrière, vendent leur propriété.

Après contact avec Monsieur et Madame CANAK, ceux-ci ont donné leur accord pour la vente à la commune d'une partie de la parcelle section 41 n° 2016/92 d'une surface de

0,92 are au prix de 6 000 € l'are, la commune prenant à charge les frais de géomètre et les frais d'actes.

Au vu des éléments exposés, le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- **approuve l'achat de la parcelle de 0,92 are au prix de 6 000 € l'are, soit 5 520 €,**
- **autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte auprès du notaire.**

Cette délibération est approuvée à l'unanimité.

4.3 Déclassement d'un chemin d'exploitation au Guthusermatten

Par délibération du 28 novembre 2016, la ZAC « Écoquartier Rive de la Doller » a été créée. Le chemin rural qui traverse et ceinture le futur quartier sera supprimé pour être intégré à l'opération. La desserte agricole de cette partie de la plaine du « Guthusermatten » ne sera plus justifiée en raison de son urbanisation.

Préalablement à la cession à CITIVIA SPL, il convient de déclasser ce chemin d'une surface d'environ 31 ares du Domaine Public et de lancer une procédure d'enquête publique pour autoriser le classement dans le Domaine Privé de la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **de prescrire une enquête publique pour le déclassement de ce chemin,**
- **de désigner un Commissaire-enquêteur,**
- **de procéder au déroulement de l'enquête publique,**
- **d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces relatives à la mise en œuvre de l'enquête publique.**

Cette délibération est approuvée à l'unanimité.

4.4 Instauration d'un taux différencié de taxe d'aménagement

Le taux de la taxe d'aménagement (TA) décidé par le conseil municipal est de 5 % sur tout le territoire communal (délibérations du conseil municipal du 14/11/2011 et du 24/11/2014).

L'article L 331-14 du Code de l'Urbanisme permet aux communes de fixer des taux différents dans une fourchette comprise entre 1 % et 5 %, selon les aménagements à réaliser, par secteurs de leur territoire définis par un document graphique, à annexer au PLU.

La délibération correspondante est à prendre avant le 30 novembre pour une application le 1^{er} janvier de l'année suivante.

Il est proposé au conseil municipal d'appliquer un taux différencié au secteur géographique correspondant à la Cité de l'Habitat car celle-ci supporte l'ensemble des aménagements à réaliser sur son emprise.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- **approuve l'instauration d'un taux de TA de 1 % sur le secteur délimité au plan ci-joint,**
- **décide de reporter la délimitation de ce secteur dans les annexes du PLU.**

Cette délibération est approuvée à l'unanimité.

4.5 Acquisition d'un terrain appartenant à Monsieur et Madame CLADEN rue Poincaré

Le terrain situé 42 rue Poincaré, appartenant à Monsieur et Madame Laurent CLADEN, est impacté par le projet de la commune de création d'un sentier piétonnier entre la rue Poincaré et la rue Jean-Jaurès. Une réservation n° 16 figure au plan local d'urbanisme.

Monsieur et Madame CLADEN ont proposé de céder à la commune une bande de 4 mètres de ce terrain section 41 parcelle 219.

La commune, très intéressée par cette proposition, a proposé à Monsieur et Madame CLADEN l'achat de cette partie de terrain au prix de 6 000 € l'are, ainsi que la prise en charge des frais de géomètre et de notaire.

La contenance exacte sera fixée lors de l'arpentage effectué par le géomètre.

Au vu des éléments exposés, le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- **approuve l'achat d'une bande de terrain de 4 mètres de la parcelle section 41 n° 219 au prix de 6 000 € l'are,**
- **autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte auprès du notaire.**

Cette délibération est approuvée à l'unanimité.

5. SERVICE ANIMATION

Néant

6. DIVERS

Jean-Paul WEBER fait un point météo et pluviométrique : « Ces 12 dernières années des phénomènes météorologiques graves se sont produits, jamais enregistrés depuis que l'on a commencé à sauvegarder les données météo, dans les années 1880.

Quelques exemples :

- Avril 2003, année de la sécheresse, minimum pluviométrique jamais enregistré : 3 mm
- Décembre 2015 : 10 mm
- Décembre 2016 : 1,5 mm
- Février 2017 : 87 mm
- Septembre 2017 : 41 mm
- Octobre 2017 : 37 mm
- Novembre 2017 : 73 mm

Ce mois de novembre est bénéfique pour notre environnement et la nappe phréatique qui a déjà connu des niveaux inhabituellement bas il n'y a pas si longtemps.

La météo est devenue imprévisible et je pense que le pire est à venir. On appuie trop sur le champignon du réchauffement climatique depuis de nombreuses années, on le sait, mais on continue malgré tout. Il paraît que nous sommes les créatures les plus intelligentes de notre planète, or, connaissez-vous une créature qui démolit son propre environnement, qui massacre l'unique endroit où il lui est possible de vivre ? Si votre voisin met le feu à sa maison, vous vous dites qu'il est déséquilibré, mais nous faisons la même chose à l'échelle de la planète. Il serait temps que nous commencions à éteindre ce feu. »

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la boucherie/traiteur Degert ouvrira ses portes début décembre. L'ouverture de l'enseigne Carrefour Express et celle de La Poste sont prévues début 2018. Une inauguration officielle aura lieu à ce moment-là. Monsieur le Maire souligne que ce nouvel Espace Commercial rehaussera fortement l'image du centre-ville. Il ajoute que les travaux de la Brasserie se poursuivent et espère qu'il sera possible d'y boire une bière "de mars" ce printemps.

Monsieur le Maire invite toutes les personnes présentes à l'apéritif-concert qui inaugurera la fête « Brasseurs d'Étoiles » le 3 décembre prochain à 11 h 30. Il remercie Jean-Pol Marjollet pour son investissement dans l'organisation de cette manifestation. Madame Michèle Lutz, Maire de Mulhouse et originaire de Lutterbach, a déjà annoncé sa venue.

En l'absence d'autres interventions, Monsieur le Maire souhaite une bonne soirée à tout le monde et lève la séance publique à 20 h 00.

Lutterbach, le 10 janvier 2018

Le secrétaire de séance,

Francis WIRA,
directeur général des services

Rémy NEUMANN,
maire

**Tableau des signatures
pour l'approbation du procès-verbal des délibérations
du conseil municipal de la Commune de Lutterbach
de la séance du 29 novembre 2017**

ORDRE DU JOUR :

1. DIRECTION GÉNÉRALE

- 1.1 APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION PUBLIQUE DU 27 SEPTEMBRE 2017
- 1.2 DÉCISIONS DU MAIRE PRISES EN VERTU DES DÉLÉGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL (article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales)
 - 1.2.1 Emprunt
- 1.3 INFORMATIONS PORTÉES À LA CONNAISSANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
 - 1.3.1 Rapport annuel 2016 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable
- 1.4 AFFAIRES INTERCOMMUNALES
 - 1.4.1 Rapport d'activités 2016 m2A
- 1.5 ENSEIGNEMENT
Néant
- 1.6 AFFAIRES GÉNÉRALES
Néant

2. SERVICE ACTION SOCIALE ET SOLIDARITÉ
Néant

3. SERVICE RESSOURCES

- 3.1 FINANCES
 - 3.1.1 Débat d'Orientation Budgétaire 2018
 - 3.1.2 Décision modificative n° 4 du Budget Commune 2017
- 3.2 SUBVENTIONS
Néant
- 3.3 PERSONNEL
 - 3.3.1 Mise à disposition de m2A d'une ATSEM

4. SERVICE TECHNIQUE

- 4.1 Désignation d'un estimateur de dégâts de gibier autre que sanglier – bail de chasse 2017/2024
- 4.2 Agrément d'un garde-chasse particulier
- 4.3 Convention d'occupation du Domaine Public pour des équipements de recharge pour véhicules électriques
- 4.4 Constitution d'une servitude de cour commune
- 4.5 Acquisition d'un terrain appartenant à Monsieur et Madame CLADEN rue Poincaré

5. SERVICE ANIMATION
Néant

6. DIVERS

Suite du
Tableau des signatures
pour l'approbation du procès-verbal des délibérations
du conseil municipal de la Commune de Lutterbach
de la séance du 29 novembre 2017

Nom et Prénom	Qualité	Signature	Procuration
NEUMANN Rémy	Maire		
IMBER Pascal	1 ^{er} Adjoint		
WILHELM Evelyne	2 ^{ème} Adjointe		
BANCELIN Martine	3 ^{ème} Adjointe	Procuration donnée à Jean-Paul WEBER	
MARJOLLET Jean-Pol	4 ^{ème} Adjoint		
WEBER Jean-Paul	5 ^{ème} Adjoint		
GUTH Frédéric	1 ^{er} Conseiller municipal délégué		
NOBEL Henri	2 ^{ème} Conseiller municipal délégué		
GRAIN Chantal	3 ^{ème} Conseillère municipale déléguée		
GRILLETTA Mattéo	4 ^{ème} Conseiller municipal délégué		
SCHERRER Ghislaine	5 ^{ème} Conseillère municipale déléguée		
VOLTZ-DEGLIN Nathalie	6 ^{ème} Conseillère municipale déléguée	Procuration donnée à Andrée TALARD	
EHRET Jean-Pierre	7 ^{ème} Conseiller municipal délégué		
TALARD Andrée	8 ^{ème} Conseillère municipale déléguée		

Suite du
Tableau des signatures
pour l'approbation du procès-verbal des délibérations
du conseil municipal de la Commune de Lutterbach
de la séance du 29 novembre 2017

SCHERRER Vincent	Conseiller municipal		
HERZOG Michèle	Conseillère municipale		
CARABIN Maëlle	Conseillère municipale	Absente non représentée	
DREYFUS Thomas	Conseiller municipal		
FOURNIER Odile	Conseillère municipale	Procuration donnée à Chantal GRAIN	
BORÉ Jacky	Conseiller municipal		
BOESHERTZ Christophe	Conseiller municipal		
FABBRO Corinne	Conseillère municipale		
DANNER Michel	Conseiller municipal	Procuration donnée à Roland KRIEGEL	
KRIEGEL Roland	Conseiller municipal		
KLEM Gabriel	Conseiller municipal	Procuration donnée à Maurice BABILON	
BABILON Maurice	Conseiller municipal		
MÉNY Benoît	Conseiller municipal	Procuration donnée à Thérèse ROSENBERGER	
ROSENBERGER Thérèse	Conseillère municipale		
MILLAIRE Noël	Conseiller municipal		

